

Le commerce en ligne est devenu un canal de distribution majeurs pour les produits contrefaits

- Plus de 50 % des produits contrefaits saisis aux frontières de l'UE proviennent du commerce en ligne.
- Plus de 75 % des produits contrefaits saisis dans le cadre du commerce électronique proviennent de Chine.
- Les parfums et cosmétiques, les produits pharmaceutiques et les lunettes de soleil sont les principaux produits contrefaits vendus en ligne.

La nouvelle étude de l'EUIPO et de l'OCDE publiée ce jour, [«Misuse of e-commerce for trade in counterfeits»](#) (Utilisation abusive du commerce électronique pour le commerce de produits contrefaits), confirme que le commerce en ligne¹ alimente le commerce de contrefaçons et devient le principal vecteur de distribution de ces produits. L'étude analyse les données concernant les saisies douanières de marchandises aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE) et examine **de quelle manière les produits contrefaits se retrouvent entre les mains des consommateurs.**

Le commerce en ligne s'est développé rapidement ces dernières années, une évolution qui s'est accélérée pendant la pandémie de COVID-19. Le commerce entre entreprises constitue la majeure partie (82 %) de la valeur totale du commerce en ligne dans le monde, le commerce entre entreprises et consommateurs représentant les 18 % restants (2019).

Tout comme d'autres instruments de l'économie moderne, la vente en ligne est de plus en plus utilisée pour la distribution de contrefaçons. Il ressort des données relatives aux produits contrefaits confisqués² que **56 % des saisies douanières aux frontières de l'UE sont liées au commerce électronique.**

L'étude montre également que la valeur des produits contrefaits confisqués provenant de la vente en ligne est nettement inférieure à celle des produits contrefaits qui sont plutôt expédiés par conteneurs en utilisant différents modes de transport (routier, ferroviaire, aérien et maritime). Les marchandises vendues en ligne ne représentent que 14 % de la valeur totale des saisies, contre 86 % des saisies de marchandises acheminées par conteneur. Toutefois, certaines de ces marchandises acheminées par conteneur sont destinées à des centres de distribution dans l'UE, qui les expédient ensuite aux consommateurs les ayant achetées en ligne. Cela pourrait indiquer que le rôle réel du commerce électronique dans le commerce des contrefaçons est beaucoup plus important..

¹ Ce rapport se penche sur l'utilisation abusive du commerce en ligne entre entreprises (B2B) et entre entreprises et consommateurs (B2C) pour la distribution de produits contrefaits.

² Statistiques descriptives établies à partir des données 2017-2019 relatives aux saisies de produits de contrefaçon importés dans l'UE.



Les modes de transport et les pays de provenance des contrefaçons sont également analysés dans cette étude et il en ressort qu'**une grande majorité des saisies douanières aux frontières de l'UE concerne les services de colis**. En ce qui concerne l'origine des produits commercialisés en ligne, **la Chine arrive en tête, avec plus de 75 %** de saisies de produits contrefaits, suivie de Hong Kong (5,7 %), de la Turquie (5,6 %) et de Singapour (3,3 %). Avec une part de 68 %, la Chine est également le principal pays de provenance en ce qui concerne la valeur des produits contrefaits achetés en ligne.

L'utilisation du commerce électronique varie selon le type de produits contrefaits. Les produits achetés en ligne les plus confisqués sont les **parfums et cosmétiques (75,3 %)** suivi des **produits pharmaceutiques (71,9 %)** et des **lunettes de soleil (71,3 %)**.

Incidence de la pandémie de COVID-19

La tendance actuelle à recourir au commerce en ligne s'est accélérée en raison de la pandémie de COVID-19. En 2020, les ventes au détail ont globalement diminué dans la plupart des pays, tandis que les ventes en ligne ont augmenté, au niveau mondial, de plus de 20 % par rapport à 2019.

Les agents des services de répression ont signalé que, parallèlement à l'accroissement des possibilités de distribution des contrefaçons, un énorme glissement vers la cybercriminalité était constaté, les criminels profitant de l'infrastructure moins sûre dont disposent les personnes qui travaillent à domicile pour commettre divers types de fraude électronique. Parmi celles-ci figurent, entre autres, les arnaques directes consistant à faire payer au consommateur un produit qu'il ne recevra jamais, les tentatives d'usurpation d'identité, l'hameçonnage ou les escroqueries à l'investissement dans les cryptomonnaies.

Durant la pandémie, le commerce électronique est devenu le principal canal de distribution de produits médicaux illicites — y compris de mauvaise qualité et/ou contrefaits — tels que des kits de test et autres produits en rapport avec la pandémie.

Christian Archambeau, directeur exécutif de l'EUIPO, s'est exprimé en ces termes :

Le commerce électronique offre un plus large choix aux consommateurs et de nouveaux modes, plus souples, d'accès au marché aux entreprises. Simultanément, il a été largement démontré que l'environnement en ligne a également attiré des acteurs mal intentionnés, qui polluent les canaux de distribution du commerce électronique en y injectant des contrefaçons-. L'EUIPO collabore étroitement avec plusieurs plateformes de commerce électronique, titulaires de droits et partenaires institutionnels pour lutter contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle dans l'environnement en ligne.



Les petits colis

L'une des principales tendances analysées dans l'étude est l'**explosion du commerce par petits colis**, qui permet aux entreprises de livrer directement leurs produits aux consommateurs. De 2015 à 2019, c'est-à-dire en seulement cinq ans, la circulation des petits colis a augmenté de plus de 70 %, atteignant un volume de 21,3 milliards d'unités dans le monde en 2019. Les petits colis envoyés par la poste constituent également un canal de distribution attrayant pour les filières de commerce illicite. Ces expéditions par petits paquets réduisent en effet les pertes potentielles résultant de saisies. Si les contrefaçons transportées par porte-conteneurs dominant nettement sur le plan de la valeur, l'acheminement par petits colis est en augmentation et domine en nombre de saisies.

Dans l'UE, les contrefacteurs ciblent de plus en plus les consommateurs dans l'environnement en ligne. Lorsqu'on examine les saisies douanières liées au commerce électronique, on constate que plus de **90 % de ces saisies concernent des petits colis expédiés dans l'UE**.

Note aux éditeurs

L'EUIPO, par l'intermédiaire de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, et en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), publie des études et des recherches sur le commerce mondial des produits contrefaits et des produits piratés, afin d'analyser l'incidence de celui-ci sur l'économie ainsi que la part du commerce international touché par ce phénomène.

L'étude publiée ce jour est la neuvième d'une série d'études réalisées conjointement par l'EUIPO et l'OCDE. Les études précédentes ont analysé l'ampleur globale du commerce de produits contrefaits à l'échelle mondiale, mais également des éléments spécifiques de ce commerce, tels que les routes commerciales utilisées pour acheminer les contrefaçons vers l'UE, le rôle joué par les zones franches dans le commerce de produits de contrefaçon, le recours abusif au transport maritime par conteneurs pour acheminer les produits contrefaits, ainsi que l'étendue et l'incidence du commerce de produits pharmaceutiques contrefaits. Tous les rapports sont disponibles sur le [site web de l'Observatoire](#).

À PROPOS DE L'EUIPO

L'[Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle](#) (EUIPO) est une agence décentralisée de l'UE, établie à Alicante (Espagne). Il gère l'enregistrement des marques de l'Union européenne (MUE) et des dessins et modèles communautaires enregistrés (DMC), qui garantissent une protection de la propriété intellectuelle dans tous les États membres de l'UE. L'EUIPO mène également des activités de coopération avec les offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux de l'Union européenne.

L'[Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle](#) a été créé en 2009 dans le but de soutenir la protection et l'application des droits de propriété intellectuelle et de contribuer à lutter contre la menace croissante des atteintes aux droits de propriété



intellectuelle en Europe. Il a été transféré à l'EUIPO le 5 juin 2012, par le règlement (UE) n° 386/2012 du Parlement européen et du Conseil.

[Plus d'informations](#) sur l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Contacts presse

Service de communication de l'EUIPO

Tél.: +34 653 674 113

press@euipo.europa.eu

